



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

MÉDECINE TRADITIONNELLE EN POLYNÉSIE

Question au Gouvernement n° 656

Texte de la question

MÉDECINE TRADITIONNELLE EN POLYNÉSIE

Mme la présidente. La parole est à M. Moetai Brotherson.

M. Moetai Brotherson. La Polynésie est une collectivité d'outre-mer à statut particulier. Elle exerce la compétence relative à la politique de santé mais, bizarrement, ne détient pas de compétence en matière de médicaments. Il en résulte une situation quelque peu bancal, dans laquelle des plantes endémiques, que nous utilisons pour nous soigner depuis la nuit des temps, sont interdites pour cet usage. N'étant pas inscrites dans la pharmacopée nationale – ce qui suppose un long processus de reconnaissance auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) –, elles sont tout bonnement interdites.

Ces plantes, avec les savoirs qui les accompagnent, sont menacées d'extinction et de disparition de la mémoire collective, faute de pouvoir être employées correctement – quand elles ne sont pas sujettes à la biopiraterie de grands groupes qui viennent les étudier, déposent des brevets et dépossèdent les Polynésiens de leur patrimoine naturel.

Ma question ne vise pas à opposer le gouvernement national à la collectivité de Polynésie, mais à inciter à établir des passerelles entre l'exécutif polynésien et les exigences – compréhensibles – de sûreté du médicament, pour que la médecine traditionnelle et les tradi-praticiens trouvent leur place au sein de la République et préservent la fonction qui est la leur depuis le fond des âges en Polynésie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

M. Aurélien Pradié. Et spécialiste des médecines alternatives !

M. Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Je comprends votre question, monsieur le député. Il est vrai que la pharmacopée relève en grande partie de l'exploitation de plantes et de racines issues du monde entier. Je ne dresserai pas la liste de tous les médicaments d'usage courant provenant directement de l'exploitation des plantes. Ils ont pour point commun d'avoir franchi des étapes de validation scientifique concernant leurs effets positifs et leurs effets potentiellement toxiques et délétères. Des études permettent de définir la dose précise de chaque molécule, y compris issue des plantes, qui permet de guérir ou d'éviter d'aggraver certaines maladies.

M. Aurélien Pradié. Vous avez des spécialistes dans vos rangs !

M. Olivier Véran, *ministre délégué* . Il en est ainsi dans le monde entier. Cela ne signifie pas que nous ne voulons pas nous poser les bonnes questions : est-il opportun d'exploiter tout ce qui peut l'être sur la planète, y compris des plantes issues de la Polynésie française ? Le Gouvernement s'est d'ailleurs engagé à favoriser l'exploitation scientifique de toutes les ressources naturelles des territoires ultramarins ; il accompagne les scientifiques et les laboratoires en ce sens.

Si votre question consiste à demander à titre dérogatoire la reconnaissance de plantes comme médicaments sans passer sous les fourches caudines de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, je suis contraint de vous répondre par la négative, car l'ANSM, comme son nom l'indique, est garante de la sécurité des médicaments. En revanche, si vous nous demandez de vous aider à faire reconnaître au mieux les indications éventuelles de certaines plantes pour certaines pathologies, cela est bien différent : la science fourmille d'idées et nous avons l'intention d'accompagner l'exploitation de la flore polynésienne.

Données clés

Auteur : [M. Moetai Brotherson](#)

Circonscription : Polynésie Française (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 656

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

Ministère attributaire : Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mars 2023